

Questions et synthèse des réponses données lors de l'atelier

3.02.2017/sti

Question	Réponse	Remarque
<p>Comment fonctionnent les syndicats d'amélioration foncière dans les autres cantons ?</p>	<p><i>Dans quelques cantons, l'organisation de l'entretien repose dans certains cas sur les communes, dans d'autres cas sur des syndicats d'amélioration foncière.</i></p> <p><i>Les petits syndicats deviennent plus souvent inactifs que les grandes organisations.</i></p> <p><i>Il faut autant que possible céder aux communes l'entretien des chemins qui présentent un grand intérêt public.</i></p> <p><i>La plupart du temps, les syndicats permettent de trouver de bonnes solutions.</i></p> <p><i>Les syndicats sont un mode d'organisation qui est toujours d'actualité.</i></p>	
<p>Comment se passent l'exploitation et l'entretien dans les autres cantons ?</p>	<p><i>Dans de nombreux cantons, c'est la commune qui est le propriétaire de l'ouvrage.</i></p> <p><i>Pour un syndicat, céder des infrastructures à une commune est souvent problématique (la commune ne reprend que des infrastructures en bon état, niveau d'aménagement en bordure des zones à bâtir, etc.)</i></p> <p><i>En général, l'imbrication de la zone concernée et de la zone à bâtir est une source de difficultés.</i></p> <p><i>Il est souvent problématique de délimiter le périmètre concerné.</i></p>	
<p>Comment l'exploitation et l'entretien sont-ils financés dans les autres cantons ?</p>		<p><i>Voir la synthèse de l'atelier consacré à l'entretien.</i></p>
<p>Existe-t-il des clés de répartition des frais d'entretien ?</p>	<p><i>Montants forfaitaires de base, auxquels s'ajoutent des contributions à l'hectare.</i></p>	<p><i>Dans le canton de Lucerne, cette clé de répartition repose sur une classification des charges : accès à la ferme, exploitation, drainages, aménagements hydrauliques)</i></p>
<p>Si l'exploitation et l'entretien sont assurés par la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment ceux-ci sont-ils organisés ? - Y a-t-il une équipe dédiée à cette tâche dans la commune ? - Y a-t-il un responsable des chaussées ? 	<p><i>L'organisation doit obéir au règlement d'entretien.</i></p> <p><i>L'application relève souvent du responsable des travaux publics ou des chaussées, ou du garde forestier.</i></p> <p><i>Les routes sont groupées par classes.</i></p> <p><i>Le principe de proportionnalité doit être respecté.</i></p>	

Question	Réponse	Remarque
Financement de l'exploitation et de l'entretien par les communes : <ul style="list-style-type: none"> - Sur le budget communal ? - Les usagers participent-ils ? - Y a-t-il une clé de répartition ? 	<i>Il existe de grandes différences d'un canton à l'autre, selon les prescriptions légales.</i>	<i>Voir la synthèse de l'atelier consacré à l'entretien.</i>
Regroupement de syndicats : <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés ? - Avantages ? 	<i>Les différences séparant les candidats à un regroupement, en ce qui concerne le patrimoine ainsi que l'état des infrastructures, constituent le principal sujet de discussion.</i>	
Regroupement : <ul style="list-style-type: none"> - Comment procèdent les autres cantons ? - Qui se charge des travaux préparatoires ? 		
Regroupement : <ul style="list-style-type: none"> - Quel en sont les coûts ? - Qui les supporte ? - Faut-il subventionner l'opération ? 		
Changements concernant les usagers : <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les changements sont enregistrés ? - Qui en assure le suivi ? 		
Utilisations détournées : <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les nouveaux embranchements non agricoles sont enregistrés ? - Est-ce que les utilisations détournées sont enregistrées et signalées ? - Est-ce que les remboursements des subventions sont enregistrés ? 	<i>Les embranchements non agricoles sont l'objet de conventions où les taxes de raccordement sont stipulées. Si possible, les biens-fonds ainsi raccordés sont gardés dans le périmètre concerné.</i>	
Entretien des canalisations principales et des autres canalisations : <ul style="list-style-type: none"> - Qui est responsable ? - Comment l'opération est-elle financée ? 		<i>Voir la synthèse de l'atelier consacré à l'entretien.</i>
Entretien des réseaux de drainage : <ul style="list-style-type: none"> - Qui en est responsable ? - Comment l'opération est-elle financée ? 		<i>Voir la synthèse de l'atelier consacré à l'entretien.</i>

Question	Réponse	Remarque
<p>Entretien des petits cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui est responsable de l'entretien des berges ? - Qui est responsable de celui du fond du lit du cours d'eau ? - Comment les opérations sont-elles financées ? 		
<p>Supervision de l'entretien par le canton :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le canton contrôle-t-il l'entretien ? - Fait-il des contrôles par sondage ? - ...des contrôles systématiques après un certain nombre d'années ? 		<p><i>Voir la synthèse de l'atelier consacré à l'entretien.</i></p>